

## **PROCÈS VERBAUX**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE  
M.R.C. DE COATICOOK  
LE 8 AOÛT 2016

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 8 août 2016 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les Conseillers, Tommy Lacoste, Francis Cloutier, Pierre Paquette, Roger Heath, Mario Tremblay et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du Maire Martin Saindon.

France Lafaille, adjointe-administrative agira à titre de remplaçante au titre de secrétaire-trésorière en l'absence du directeur général.

### 1.0 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est ouverte à 19h00 par le Maire Martin Saindon.

### 2.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

### 3.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2016-08-08/122

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

### 4.0 **ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX**

#### 4.1.1 **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 JUILLET 2016**

2016-08-08/123

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la session régulière du 4 juillet 2016 tel que distribué.

### 4.2 **SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS VERBAUX**

#### 4.2.1 **Comité des loisirs de Stanhope**

2016-08-08/124

Considérant toutes les options discutés depuis quelques mois ;

Considérant que la municipalité n'a pas d'avantages à acquérir le terrain ;

Il est proposé par le Conseiller Roger Heath de soumettre le dossier à la MRC afin de poursuivre le processus de ventes pour taxes pour le matricule 0286-57-6831.

#### 4.2.2 **Retour sur le parc de BMX**

2016-08-08/125

Ayant reçu la documentation par la poste;

Considérant les précisions du directeur général au sujet des assurances ;

## PROCÈS VERBAUX

Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité de conserver le parc actuel et d'assumer le coût des assurances et l'ajout d'une enseigne avec les règlements.

### 5.0 RAPPORTS

#### 5.1 Comités externes

Aucun.

#### 5.2 Services internes

5.2.1 Loisirs ; le Conseiller Tommy Lacoste mentionne qu'il y a 51 inscriptions.

5.2.2 Coopérative ; les travaux ont débuté comme prévu le 8 août et l'affiche de l'entrepreneur a été installé.

#### 5.3 Direction générale

#### 5.4 Rapport du maire

- . Festival des mini-maisons
- . Développement
- . CPTAQ
- . Inspection ferrovière

#### 5.5 Rapport du CCU

Aucun

### 6.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES:

Il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de juillet et d'autoriser la secrétaire-trésorière à la déposer aux archives de la municipalité.

### 7.0 TRÉSORERIE:

#### 7.1.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés. Chèques no.6576 à 6635 inclusivement.

Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 112 726.99 \$.

#### 7.2 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

##### 7.2.1 POLITIQUE FAMILIALE

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de verser, selon la politique familiale :

300\$ à Nadia Langlois et Nicolas Ouimette pour leur 3<sup>ième</sup> enfant bébé Mikaella ;

2016-08-08/126

2016-08-08/127

2016-08-08/128

## **PROCÈS VERBAUX**

200\$ à Mylène Michaud et Jimmy Cloutier pour leur 2<sup>ième</sup> enfant, bébé Rosaly ;

200\$ à Corinne Hamelin-Gingras pour leur 2<sup>ième</sup> enfant, bébé Séraphine ;

La secrétaire-trésorière émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

### **7.3 VIREMENT ET AFFECTATION**

2016-08-08/129

#### **7.3.1 SURPLUS INCENDIE**

Considérant que le conseil a prévu un montant de 4,500 \$ au budget 2016 pour le remplacement éventuel des équipements de protection incendie;

Il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser le transfert de 4 500 \$ du surplus non affecté au surplus affecté à la protection incendie.

### **8.0 AFFAIRES NOUVELLES**

#### **81. Don d'arbres**

Le maire Martin Saindon s'est fait offrir quelques arbres gratuitement.

Ce projet se fera en collaboration entre les aînés et les élèves de l'école. Les arbres seront plantés au parc afin de continuer d'embellir l'espace. Le maire s'occupe de faire le lien entre les parties.

### **9.0 AVIS DE MOTION**

2016-08-08/130

9.1 **Avis de motion** est donné par la Conseillère Françoise Bouchard qu'à cette même séance du conseil, le projet de règlement no.181-16 modifiant le règlement no.159-14 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, sera présenté au conseil.

Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.

2016-08-08/131

9.2 **Avis de motion** est donné par le Conseiller Pierre Paquette qu'à cette même séance du conseil, le projet de règlement no.182-16 modifiant le règlement no.144 (2012) relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, sera présenté au conseil.

Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.

## PROCÈS VERBAUX

2016-08-08/132

### 10.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

#### 10.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 174-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 117 (2010) AFIN DE CRÉER DE NOUVELLES ZONES À MÊME LA ZONE R-3, D'Y ÉTABLIR CERTAINES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES, DE CRÉER LA ZONE M-7 À MÊME LES ZONES R-1 ET R-4 ET Y ÉTABLIR CERTAINES NORMES SPÉCIFIQUES AINSI QUE D'AJOUTER L'USAGE «FERME D'ÉLEVAGE AVEC RESTRICTION» DANS LES ZONES Fr-5 et Fr-6, L'USAGE «FERME SANS ÉLEVAGE» DANS LES ZONES Fr-5 , Fr-6 et Ru-1 ET L'USAGE «FERME D'ÉLEVAGE SANS RESTRICTION» DANS LA ZONE Ru-1.

**Considérant que** le conseil de la municipalité de Dixville prend en compte le règlement numéro 174-16 et en fait sien comme si au long reproduit;

**Considérant que** le conseil de la municipalité de Dixville a adopté un règlement de zonage numéro 117 (2010) pour l'ensemble de son territoire;

**Considérant que** le conseil de la municipalité de Dixville juge à propos de modifier le règlement de zonage afin de créer de nouvelles zones à même la zone R-3, d'y établir certaines dispositions spécifiques, de créer la zone M-7 à même les zones R-1 et R-4 et y établir certaines normes spécifiques ainsi que d'ajouter l'usage « ferme d'élevage avec restriction » dans les zones Fr-5 et Fr-6, l'usage « ferme sans élevage » dans les zones Fr-5, Fr-6 et Ru-1 et l'usage « ferme d'élevage sans restriction » dans la zone Ru-1;

**Considérant qu'en** vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage numéro 117 ;

**Considérant qu'en** vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débuter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur;

**Considérant qu'un** avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 6 juin 2016 et qu'une dispense de lecture fût demandée;

**Considérant qu'un** projet de règlement fût adopté le 6 juin 2016;

**Considérant qu'une** consultation publique fût tenue le 4 juillet 2016 ;

**Considérant que** le second projet apporte des changements par rapport au premier à l'article 8;

**En conséquence**, il est proposé par le Conseiller Roger Heath et résolu d'adopter le règlement numéro 174-16 tel que présenté. D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le no. 174-16, et en

## PROCÈS VERBAUX

conséquence, signé par le maire et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de ce dernier.

10.2 DE RÈGLEMENT NO.177-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 118 (2010) AFIN D'AJOUTER LES ZONES R-5, R-6 et M-7, DE RETIRER LES ZONES R-1 ET R-4 ET D'AJOUTER UNE EXCEPTION POUR LES LOTS À DES FINS D'UTILITÉS PUBLIQUES

2016-08-08/133

**Considérant que** le conseil de la municipalité de Dixville prend en compte le règlement numéro 177-16 et en fait sien comme si au long reproduit;

**Considérant que** le conseil de la municipalité de Dixville a adopté un règlement de lotissement numéro 118 (2010) pour l'ensemble de son territoire;

**Considérant que** le conseil de la municipalité de Dixville juge à propos de modifier le règlement de lotissement afin d'ajouter les zones R-5, R-6 et M-7, de retirer les zones R-1 et R-4 et d'ajouter une exception pour les lots à des fins d'utilités publiques;

**Considérant qu'en** vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de lotissement numéro 118;

**Considérant qu'en** vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débuter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur;

**Considérant qu'un** avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 6 juin 2016 et qu'une dispense de lecture fût demandée;

**Considérant qu'un** premier projet fût adopté le 6 juin 2016 et que le second projet est identique au premier;

**En conséquence**, il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu d'adopter le règlement numéro 177-16 tel que présenté. D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le no. 177-16, et en conséquence, signé par le maire et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de ce dernier.

10.3 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 181-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 159-14 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

2016-08-08/134

Attendu que le conseil prend en compte le projet de règlement no.181-16 modifiant le règlement no.159-14 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, et en fait sien comme si au long reproduit;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement à cette même séance du conseil;

## PROCÈS VERBAUX

Attendu qu'une dispense de lecture fût demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil;

Attendu que le secrétaire rappelle l'objet du règlement;

Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'approuver et adopter le projet de règlement no.181-16 tel que présenté, une copie du présent projet est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### 10.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 182-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 144 (2012) RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

2016-08-08/135

Attendu que le conseil prend en compte le projet de règlement no.181-16 modifiant le règlement no.159-14 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, et en fait sien comme si au long reproduit;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement à cette même séance du conseil;

Attendu qu'une dispense de lecture fût demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil;

Attendu que le secrétaire rappelle l'objet du règlement;

Par conséquent, il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'approuver et adopter le projet de règlement no.181-16 tel que présenté, une copie du présent projet est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### 11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseiller Mario Tremblay suggère aux membres du conseil d'expédier une lettre à Christine McDuff et Sylvain Lavoie pour les nuisances autour des bâtiments leurs appartenant aux adresses suivantes : 280-282-284, chemin Parker, le 283, chemin Parker et le terrain vacant chemin Chamberlain à côté du bureau municipal. L'inspecteur en bâtiment ira constater les lieux, fera rapport aux membres du conseil et procédera à un avis d'infraction selon notre règlement no. 111 (2009) concernant les nuisances.

### 12.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-08-08/136

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 20h30.